Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220630-DEL-58-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Bureau Communautaire : 24 juin 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	5	0	0	1

Pour	Contre	Abstention
31	2	1

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana à LEVET Elise, GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : THEYS Michel

HABITAT

Délibération n° 58-2022 : Programme départemental en matière d'habitat privé : accord de principe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en matière d'habitat,
Considérant le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un PIG conduite durant l'année 2021 par le Conseil Départemental, qui avait mis en exergue différents enjeux départementaux relatifs à l'amélioration de l'habitat privé :

- La résorption des situations de mal-logement des propriétaires occupants ;
- La rénovation énergétique des logements ;
- L'adaptation des logements des personnes âgées / handicapées permettant et sécurisant le maintien à domicile ;
- La réhabilitation des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220630-DEL-58-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

Considérant la réflexion qui a été engagée pour mettre en place des actions coordonnées et trouver la synergie indispensable à la satisfaction des besoins exprimés. Pour répondre à cet enjeu, il est apparu nécessaire de renforcer le niveau d'intervention actuel du Conseil départemental, et pour amplifier cet effet levier, de proposer aux EPCI d'intervenir financièrement en abondement des aides de l'Anah et du Conseil départemental.
Une aide « Assistance à maîtrise d'ouvrage » (AMO) du Département et des EPCI, en complément de celle de l'Anah, permettrait par ailleurs la gratuité de la prestation d'AMO pour le propriétaire accompagné dans ses demandes d'aides dès lors qu'il a réalisé ses travaux et obtenu l'aide de l'Anah.

Considérant que le Programme départemental de l'habitat (PDH) en cours d'élaboration se fixe un objectif de rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300/an) répartis sur l'ensemble du territoire départemental. La mise en œuvre du PDH est envisagée à compter du 1er janvier 2023. Pour ce faire, les règlements d'intervention seront rédigés durant l'été 2022 et soumis à l'Assemblée départementale à l'occasion du vote de la DM3 en décembre prochain, avant soumission aux Conseils communautaires des EPCI s'inscrivant dans la démarche.

Considérant que pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, l'objectif fixé est de 43 bénéficiaires avec une moyenne de 5 par an,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Synthèse du financement prévisionnel (5 ans) – Portes de Vassivière

10

Type de propriétaire		Propriétaire bailleur	Propriétaire occupant (ressources modestes et très modestes)			TOTAL
Type de travaux		Travaux lourds et amélioration	Travaux lourds habitat indigne et très dégradé - logement occupé	Travaux rénovation énergétique MPR Sérénité	Travaux pour l'autonomie de la personne	
ANAH	Aides aux travaux	17 153 €	31 260 €	260 330 €	66 360 €	375 103 €
	AMO	686 €	1 050 €	12 000 €	6 526 €	20 262 €
	TOTAL	17 839 €	32 310 €	272 330 €	72 886 €	395 365 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aides aux travaux	3 544 €	11 700 €	26 000 €	18 244 €	59 488 €
	AMO	217 €	435 €	4 000 €	7 162 €	11 814 €
	TOTAL	3 761 €	12 135 €	30 000 €	25 406 €	71 302 €
CC PORTES DE VASSIVIÈRE	Aides aux travaux	1 181 €	4 500 €	10 000 €	6 255 €	21 936 €
	AMO	217 €	435 €	4 000 €	7 162 €	11 814 €
	TOTAL	1 398 €	4 935 €	14 000 €	13 417 €	33 750 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220630-DEL-58-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

Avec 2 voix CONTRE (PH.SIMON, L.DELEFOSSE), 1 abstention (T.MUZETTE), les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de

- **DONNER un accord de principe à la participation de la Communauté de Communes au programme départemental en matière d'habitat privé proposé par le Conseil Départemental**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 juillet 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 18 JUIL. 2022
Publié le : 18 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220630-DEL-58-2022-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022